

DÉCISION N° 186/2023

Le Directeur Général de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau, d'Electricité et d'Assainissement liquide de la Province de Kénitra,

Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 Ramadan 1424 (11/11/2003) portant promulgation de la loi n° 69 00 relative au Contrôle Financier de l'état sur les entreprises publiques et autres organismes.

Vu le Décret n° 2 - 64 - 394 du 22 Joumada I (29 Septembre 1964) relatif aux Régies Communales dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Vu la circulaire n° 24/2012 du 06 Hija 1433 (22 Octobre 2012) de Monsieur le Chef du Gouvernement fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics.

Vu le statut du personnel des Entreprises de production, de transport et de Distribution d'Electricité au Maroc.

Vu la loi Cadre de l'année 2023.

DÉCIDE :

Article 1:

Lancer un appel aux candidatures pour le recrutement d'un (1) informaticien ayant une Licence en Système informatique ou équivalent. (Poste N°6/2023).

Article 2 : Conditions exigées

- Etre de nationalité marocaine
- Être âgé (au 31/12/2023) de 18 ans au moins et 40 ans au plus
- Être titulaire d'une Licence dans la spécialité susmentionnée.

Article 3 : Dossier de candidature

- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum vitae détaillé + photo récente
- Copie légalisée du BAC (recto-verso) et du Diplôme (*)
- Copie de la carte nationale d'identité.

Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier postal sous pli fermé en signalant sur l'enveloppe la référence du poste, à l'adresse suivante :

Concours RAK 2023
BRAIN MANAGEMENT
63, Bd Anfa, Angle Rue Washington
Résidence Al-Said 7ème Etage – Casablanca
Tél : 05229-87740 – Mail : Recrutement@brainman.ma

→ En plus du dossier de candidature envoyé par voie postale, les candidats sont tenus de renseigner leur candidature sur le lien suivant :
<https://econcours.brainman.ma/cmp/RAK2023>

- 19 MAI 2023
- La date limite de dépôt des candidatures est le
 - La lettre de motivation doit obligatoirement comporter le numéro et l'intitulé du poste pour lequel le candidat postule.
 - Tout dossier de candidature ne contenant pas toutes les pièces sus indiquées et/ou ne remplissant pas les conditions requises par le poste, sera automatiquement rejeté par la commission de recrutement de même que les demandes envoyées par e-mail.
 - Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit.
 - Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour subir un entretien oral.
 - Les dates et lieux des concours seront communiqués ultérieurement.
 - Le recrutement des candidats admis demeure subordonné au résultat de la visite médicale et à la validation des dossiers administratifs par la tutelle.

(*) N.B :

Les lauréats des diplômes étrangers ou privés doivent obligatoirement fournir avec le dossier de candidature une copie du bulletin officiel portant équivalence du diplôme demandé.

Kénitra, le 03 MAI 2023

Le Directeur Général ;

Abdellah ILHAMI

